

Dossier technique Annexe

Sommaire

1 - Contact	Page 2
2 - Présentation de Présence Pasteur	Page 2
3 - Fonctionnement de Pasteur	Page 2
4 - Recommandations	Page 3
5 - Règlement intérieur	Page 4
6 - Planning	Page 6
7 - Fiche technique	Page 7
8 - Plans	Page 9



1 - Contacts

Direction technique : François Vallée : 06 70 54 65 51

Régie Générale : Thierry Opigez : 06 70 19 40 13

Mail technique : dirtechpresencepasteur@gmail.com

2 - Présentation de Présence pasteur

Présence Pasteur est installé le temps du festival dans l'enceinte d'un lycée.

Le public est accueilli dans une grande cour arborée et au calme ou sont implantés les billetteries, un bar restaurant et les panneaux d'informations des spectacles. L'accès au gymnase, la salle Marie Gerard et l'Annexe se fait directement depuis la cour. Les salles de classe sont au deuxième étage du dessus de la salle Marie Gérard. (Voir Plan de Masse)

3 - Fonctionnement de Pasteur

Le fonctionnement de Présence Pasteur est basé sur la mutualisation d'une partie du matériel et la collaboration entre les équipes pour certaines tâches.

La mutualisation consiste en l'apport par chaque compagnie d'éléments compatibles et mis en commun afin de limiter les coûts et ne pas encombrer le plateau par plusieurs systèmes en parallèle.

Cette mutualisation est nécessaire en ce qui concerne le matériel son, Présence Pasteur ne fournissant aucun matériel hormis une console son Yamaha 01V96 dans le Gymnase.

Présence Pasteur n'organise pas la mutualisation. Elle doit être faite entre les régisseurs concernés.

A cette fin nous vous communiquerons dès que possible les coordonnées administratives et techniques des compagnies partageant la salle afin vous puissiez échanger entre vous

La collaboration est utile lors des montages communs des projecteurs et de la machinerie. Chaque compagnie devra fournir au moins **un régisseur pluridisciplinaire compétent**.

Les projecteurs de chaque compagnie seront installés et câblés par l'ensemble des régisseurs lors de ces journées de montage.

Une collaboration peut être mise en place aussi pendant les changements de plateau. L'équipe suivante peut par exemple donner un coup de main à l'équipe qui démonte pour gagner du temps d'installation....

Présence Pasteur met à disposition des compagnies des salles équipées d'un gril technique, d'un jeu d'orgue à mémoire et de gradateurs (voir les fiches techniques détaillées)

Il appartient aux compagnies d'apporter l'ensemble des projecteurs nécessaires à leurs spectacles ainsi que rallonges et multipaires en conséquence.

Il en va de même en ce qui concerne la machinerie. Les compagnies doivent fournir l'ensemble du matériel nécessaire (poulies, accroche IPN, guindes contre poids etc....)

Les accroches au gril doivent être validées par la direction technique.

Ne pas oublier les consommables : gaffeur, scotch tapis de danse, scotch alu noir (obligatoire car absence de frise), Barnier de couleur, lampe de rechange. Présence Pasteur ne tient pas de stock.

4 - Recommandations

Les moments que nous allons vivre ensemble sont des moments psychologiquement difficiles, financièrement coûteux et professionnellement importants pour tous.

Une bonne organisation technique préalable et une forte structuration des équipes sont les conditions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Préparez les documents techniques et envoyez-les le plus tôt possible à la direction technique de Présence Pasteur.

Nous sommes à votre disposition pour toute question et conseil technique ou organisationnel

Votre créneau comprend : Le patch de vos projecteurs, la mise et la démise, l'entrée et la sortie des spectateurs, le nettoyage du plateau et bien sûr le spectacle !

Simplifiez ou optimisez vos installations techniques afin de gagner du temps.

Constituez votre équipe technique en conséquence

Prévoyez des chariots pour amener vos décors (le stockage des décors se situe derrière le gradin)

Pensez à la fatigue accumulée durant la préparation, le chargement, le voyage et le déchargement. Le montage, les réglages et les répétitions, les changements rapides entre les spectacles.

Prenez bien en compte que le **montage lumière et machinerie ne peut se faire que pendant les jours de montage prévus** pour des raisons évidentes de sécurité et de pratique. (Voir Planning)

Merci de lire attentivement le règlement intérieur

Ne minimisez pas le facteur stress !

5 - Règlement intérieur

1- Chaque Compagnie doit fournir à l'organisateur, pour le 15 mai au plus tard, la fiche technique ainsi que le plan lumière de son spectacle adapté à la salle. En concertation avec les régisseurs des compagnies un plan de feux global sera proposé

2 - Chaque compagnie, dès son arrivée sur place fournira aux régisseurs de Pasteur les certificats d'ignifugation de ses décors et accessoires ainsi que les coordonnées de la compagnie sur Avignon (noms, fonctions, adresses, téléphones etc....) Pensez aussi aux documents administratifs à fournir en cas de contrôle (Urssaf, inspection du travail ...).

3 - La jauge du public accueilli dans chaque salle est fixée par la commission de sécurité. **Il est impératif de respecter la jauge maximale de spectateurs.** (Voir fiche technique)

4 - Tous les locaux du Lycée Pasteur ne sont pas à la disposition de la manifestation notamment certains étages des bâtiments et des classes qui sont sécurisés par alarme sonore et visuelle. Pour la tranquillité de tous il est interdit d'y accéder ...

5 - Le stationnement des véhicules des compagnies ou des personnes accompagnatrices est interdit dans l'enceinte du lycée. Après le déchargement du matériel les véhicules devront être garés à l'extérieur. A titre exceptionnel pour des raisons de manutention, le stationnement peut être autorisé dans la cour du lycée jusqu'à 5 jours avant l'ouverture officielle du lieu au public.

6 - Chaque compagnie devra travailler dans le cadre strict des créneaux horaires qui lui sont impartis. Présence Pasteur se réserve le droit de suspendre le spectacle de la compagnie dont le dépassement horaire viendrait à mettre en péril les représentations des autres compagnies.

7 - Chaque compagnie doit s'assurer d'avoir le personnel nécessaire et compétant requis par l'ampleur et la complexité de ses régies et de son dispositif afin de respecter les créneaux horaires impartis contractuellement.

8 - L'ensemble des installations techniques des compagnies se fait sous les directives et le contrôle des régisseurs généraux de Présence-Pasteur. Ils ont toute autorité pour imposer aux compagnies un fonctionnement et des installations fiables et conformes aux règles de sécurité. De même les régisseurs généraux pourront interdire la mise en œuvre de matériels n'offrant pas les garanties nécessaires de fiabilité.

9 - Dans les salles équipées de climatisation et de ventilation il est formellement interdit de changer les réglages de celles-ci. Seuls les régisseurs généraux de Présence Pasteur peuvent intervenir sur ces équipements.

10 - Les répétitions éventuellement demandées par les compagnies en dehors des créneaux impartis, ne pourront se faire qu'avec l'accord et la présence d'un Régisseur de Présence Pasteur. Ces répétitions supplémentaires ne seront autorisées qu'exceptionnellement.

11 - Aucun essai de son ne pourra se faire après minuit.

12 - Toutes accroches ponctuelles, en dehors de celles mises en place par Présence-Pasteur, devront faire l'objet d'une demande spéciale auprès de la direction technique et comporter un descriptif précis de l'appareillage et des fonctions souhaitées ainsi qu'un bilan des forces ou charges mises en œuvre.

- 13 - Pendant toute la durée du montage lumière et son, ainsi que pour l'installation et la mise et démise de son spectacle, l'équipe technique de chaque compagnie sera composée d'au moins deux régisseurs pluridisciplinaires compétents. (Munis de leurs EPI : au minimum chaussures de sécurité et gants)
- 14 - Le démontage des installations d'éclairage, des systèmes son et accroches se fait le lendemain du dernier jour de festival, afin de ménager les équipes et par souci de sécurité. Chaque équipe sera représentée pendant toute la durée du démontage par au moins 2 techniciens compétents (Munis de leurs EPI). Ce démontage se fait sous la direction d'un régisseur général de Présence-Pasteur. Les équipes ne pourront quitter le lieu qu'après avoir obtenu son accord.
- 15 - Toutes les implantations d'éclairage scénique ainsi que les installations du système son, leurs câblages et leurs "patches" seront réalisés au cours des montages communs. Il est formellement interdit d'intervenir dans ces installations après le montage commun sauf intervention de maintenance sous contrôle conjoint d'un régisseur général et du régisseur concerné par le matériel en défaut.
- 16 - Ne seront installés pour chaque compagnie que les projecteurs qu'elle apporte. Il n'y aura pas de mélange de projecteurs sauf accord particulier entre compagnies. Quant au câblage électrique il doit être mutualisé pour simplifier le montage et éviter d'alourdir les perches.
- 17 - Pour le système son, la mutualisation (apport par chaque compagnie d'éléments compatibles et mis en commun) est la solution la plus simple pour tous afin d'obtenir une installation cohérente et peu encombrante. Cela peut permettre aussi d'alléger les coûts pour chaque compagnie.
- 18 - Après chaque représentation, la compagnie ayant joué doit laisser les lieux comme elle les a trouvés c'est-à-dire propres. Cette astreinte concerne : le plateau, les coulisses, le gradin, la régie et les vestiaires. Le matériel nécessaire au nettoyage est à disposition auprès du régisseur général.
- 19 - L'accès aux salles de spectacle par le personnel d'une compagnie pendant la représentation d'une autre compagnie est formellement interdit. Le personnel d'accueil de la compagnie en cours de représentation et le régisseur général de Présence-Pasteur ont toute latitude pour en interdire l'accès.
- 20 - Le personnel de Présence-Pasteur n'est pas à la disposition des compagnies pour pallier une éventuelle carence de technicien ou de compétence dans l'exploitation de leur spectacle.
- 21 - Rappel : La consommation de toutes substances interdites par la loi ainsi que les transactions auxquelles elles peuvent donner lieu ne peuvent être tolérées dans l'espace Pasteur. Tout contrevenant s'expose à son exclusion des lieux.
- 22 - Le montage du matériel lumière et de la machinerie se fait uniquement pendant les jours de montages définis
- 23 - Il est demandé aux Compagnies de signaler au plus vite tout dérèglement de projecteurs et autres problèmes.
Toute intervention sur les perches et les IPN, autre que les réglages des éléments déjà en place devra être soumis à Présence-Pasteur ainsi qu'aux compagnies partageant la salle. Les interventions à titre exceptionnel et en cas de problème majeur devront être effectuées sur les créneaux de la Cie et en présence d'un régisseur de Présence Pasteur.

6 - Planning

Le **Jour J** est le jour de la première du festival

Nous vous communiquerons la date officielle dès qu'elle sera publiée.

J-6 à partir de 14h : Accueil des compagnies. Déchargement des véhicules.
18h : Pot de bienvenue et finalisation du plan de feu commun

Une fois les véhicules déchargés, ils devront être garés à l'extérieur de Présence Pasteur

J-5 8h/12h30 et 14h/19h : Montage lumière et son commun
20h/22h : Repérage des projecteurs et patch commun

De J-4 à J-2 4 créneaux de répétition de 4 heures par jour

J-1 Générale en condition, aux horaires du festival

Jour J Première du Festival

En dehors de la Générale vous disposez de 2 créneaux de 4 heures pour vos réglages techniques et vos répétitions. Le choix des créneaux se fait en concertation avec toutes les compagnies et en fonction des contraintes de chacun.

En cas de plusieurs spectacles en alternance sur 1 créneau, le nombre de créneaux de répétition est valable pour 1 créneau occupé et non pour 1 spectacle

Début Mars vous recevrez un planning Doodle et les coordonnées de toutes les compagnies afin de poser des options pour vos créneaux de répétitions.

Le planning global des répétitions ne sera validé que lorsque toutes les compagnies concernées seront satisfaites de leurs créneaux.

En cas de litige c'est la Direction de Présence Pasteur qui tranchera

Les dates et horaires de passages de commissions de sécurité (pré-visite et visite), ne dépendent pas de Présence Pasteur. Elles sont imposées par les commissions elles-mêmes et sont impératives. Les compagnies doivent alors cesser le travail et quitter les salles pour ne pas ralentir le déroulement des visites. (Le temps de coupure, sera récupéré)

*Le démontage du matériel se fera le lendemain du dernier jour du festival à partir de 8h.
Aucune dérogation ne sera possible.*

7 - Fiche technique Annexe

Descriptif des aménagements.

L'annexe se situe au fond de la cour du lycée, à gauche depuis l'accès du public. Elle mesure 10,70 m de long sur 5,25 m de large. Sa hauteur est de 3,35 m sous plafond. C'est un bâtiment en maçonnerie, il est complètement occulté pendant la période du festival.

Le volume est un parallélépipède rectangle régulier. La scène se situe au fond de la salle à l'opposé de l'entrée. Il n'y a pas d'accès indépendant à la scène.

Des pendrillons noirs en coton gratté équipent l'ensemble des murs, il n'y a pas de frises. Le sol est entièrement recouvert de tapis de danse noir.

Les loges communes climatisées installées dans un Algeco dans une cour inaccessible du public.

La salle est climatisée (1 climatiseur au-dessus de la scène). La climatisation doit fonctionner 24h/24 pour assurer une température agréable.

Il n'est donc pas possible de modifier les réglages de la climatisation durant les spectacles.

1 Le plateau.

L'aire de jeu : 5.25 m d'ouverture et 3.60 m de profondeur.

Un placard au fond de la scène à jardin diminue l'ouverture (voir plan)

Hauteur : 17 cm

Sol bois revêtu de tapis de danse noir.

Le gril : une structure en aluminium permet l'accroche de quelques projecteurs.

2- L'espace public

Le public est installé sur des bancs gradinés. Le gradin est décentré par rapport à la scène et l'accès public se fait par une circulation à jardin.

La jauge public est de **40 personnes maximum**.

3- L'aire de stockage

Le stockage des décors se fait sous un auvent prévu à cet effet situé à droite du gymnase.

Nous fournir obligatoirement les certificats d'ignifugation des décors et accessoires.

Installations techniques :

La régie :

Elle se trouve derrière le public (à l'entrée de la salle) dans l'axe de la scène.

Elle est équipée d'un jeu d'orgue manuel 12 circuits 2 préparations

Les gradateurs :

Les gradateurs sont installés dans le placard situé sur le côté jardin de la scène.
12 circuits de 2kw alimentés par une prise 240V - 20A

La lumière :

Présence Pasteur met à disposition des compagnies un jeu d'orgue manuel et 12 gradateurs de 2KW

Il n'est pas autorisé d'ajouter des gradateurs supplémentaires

A charge pour les compagnies de fournir l'ensemble des projecteurs et le câblage nécessaire à leur spectacle

Pour des contraintes de sécurité il est demandé aux compagnies de limiter à 8 le nombre de projecteurs accroché au gril.

La perche de face se situe au fond de la salle, au-dessus de la régie

La salle étant basse de plafond, il est impératif d'utiliser des projecteurs de petites dimensions.

Le son :

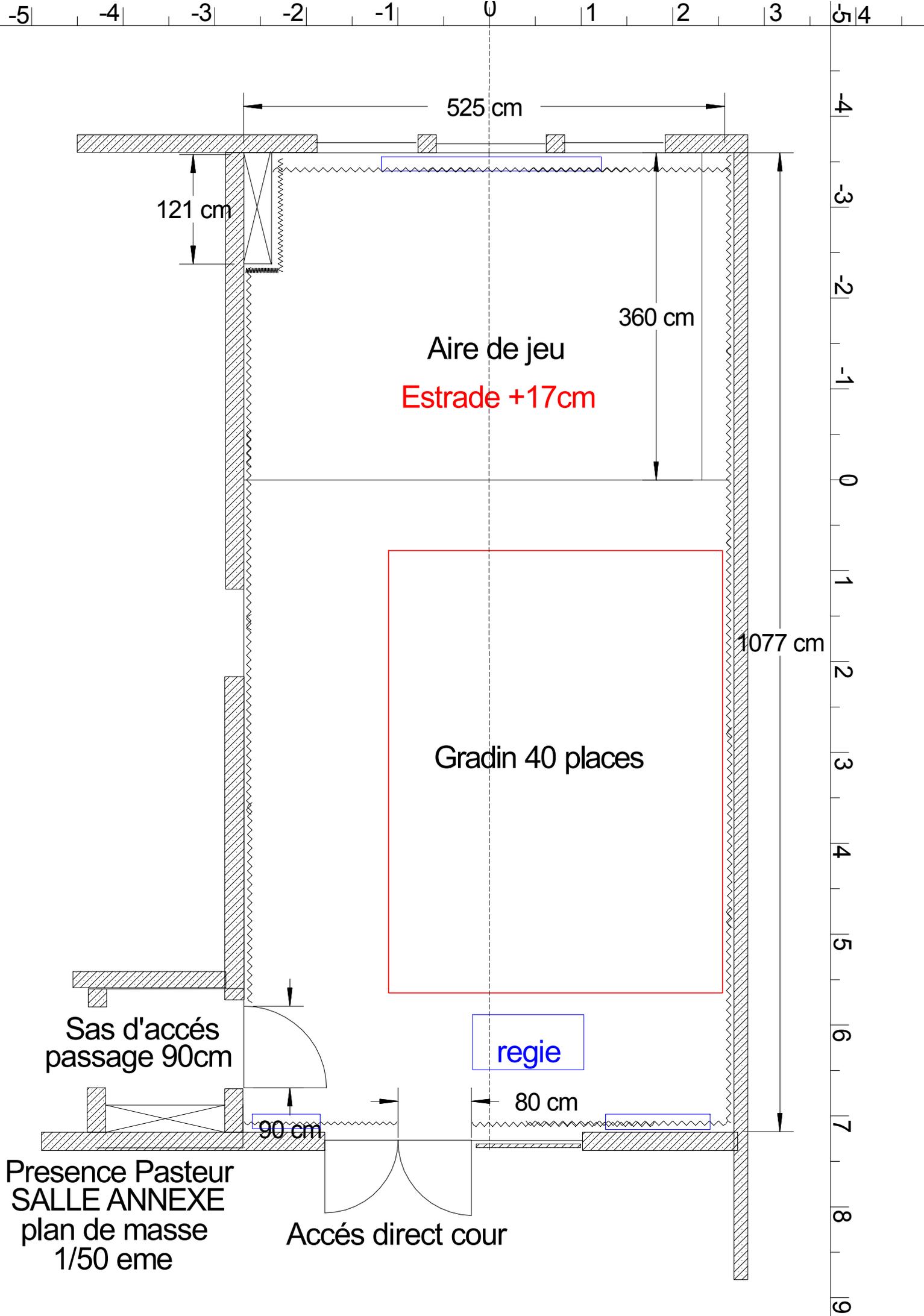
Présence Pasteur ne fournit aucun matériel son. Le matériel son doit être fourni par les compagnies.

Nous vous encourageons à mutualiser le matériel son pour une installation plus cohérente et plus légère. Nous vous communiquerons les coordonnées de tous les régisseurs dès que possible.

La machinerie :

Toutes les accroches se feront sur les IPN (100mm) et non sur les perches lumières et devront être validées par Présence Pasteur

En aucun cas il ne sera fait usage d'artifices pyrotechniques à l'intérieur de la salle



Presence Pasteur
SALLE ANNEXE
plan de masse
1/50 eme

Accès direct cour

Aire de jeu
Estrade +17cm

Gradin 40 places

regie

Sas d'accès
passage 90cm

90 cm

80 cm

525 cm

121 cm

360 cm

1077 cm

